## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche 04-13-31-02-15

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. PATRICK BORE / MME DANIELLE MILON

OBJET : Club de la Croisière Marseille-Provence : subvention de fonctionnement 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au tourisme, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération de notre Commission permanente n°102 du 15 septembre 2017, le Département a décidé d'adhérer au Club de la Croisière Marseille-Provence en qualité de membre partenaire «Prestige». Il dispose d'un siège et d'une voix au conseil d'administration où il est représenté par Madame Danièle Milon. Cette adhésion a été renouvelée par délibération n°63 du 14 avril 2020.

A la suite des années précédentes, le Club de la Croisière Marseille Provence sollicite une aide pour la mise en œuvre de son plan d'action et de son travail de développement de l'activité croisière à l'échelle du département.

Les axes de travail du Club de la Croisière sont les suivants :

- inciter et favoriser la mise en œuvre de la transition éco-énergétique pour la croisière en relation avec les acteurs nationaux et locaux publics et privés,
- promouvoir Marseille Provence comme port de croisière et comme destination auprès des armateurs et des marchés sources internationaux et renforcer la tête de ligne,
- améliorer l'accueil, l'information locale et maîtriser la gestion des flux,
- consolider l'observation économique et la connaissance des clientèles.

Par ailleurs, le club a élargi ses activités au champ de la croisière fluviale dans l'ensemble du périmètre « Provence ». Il poursuit l'identification des acteurs de ce marché, de leurs perspectives de développement sur le Rhône et de leurs attentes.

Cette expertise interviendra en appui de la mise en œuvre du projet porté par le syndicat mixte « Provence Fluviale » associant le Département, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, les communes d'Arles, de Martigues, de Port-Saint-Louis du Rhône et de Tarascon.

Ces actions sont conduites en étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire, notamment Provence Tourisme et l'Aéroport Marseille Provence.

Au regard du nécessaire soutien de l'activité touristique dans notre département, il est proposé d'accorder une subvention de 60 000 € au Club de la Croisière Marseille-Provence, au titre de l'année 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL